

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
THORÉ MONTAGNE NOIRE
(CCTMN)

Albine

Bout-du-Pont-de-l'Arn

Labastide-Rouairoux

Lacabarède

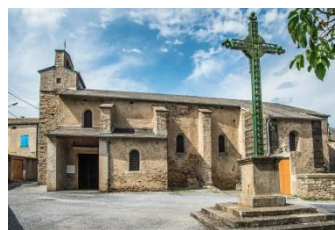
Le Rialet

Rouairoux

Saint-Amans Valtoiret

Sauveterre

Le Vintrou



Communauté de communes Thoré Montagne Noire

13 avenue de la Ribaute

81 240 Albine

www.cc-thoremontagnenoire.fr



PARTIE I : CARTE D'IDENTITÉ

| | |
|--|------|
| I. Le périmètre de la Communauté de communes | p. 5 |
| II. Le fonctionnement | p. 5 |
| III. Les statuts et les compétences | p. 6 |
| IV. Les moyens et ressources | p. 7 |

PARTIE II : LES PROJETS EN ACTIONS EN 2021

| | |
|---|-------|
| I. Aménagement de l'espace | p. 10 |
| 1. L'urbanisme | |
| 2. L'amélioration de l'habitat | |
| II. Développement économique | p. 12 |
| 1. COVID 19 : aide aux entreprises | |
| 2. Aide à l'immobilier d'entreprises | |
| 3. Aide à la création d'entreprises | |
| III. Tourisme et communication | p. 13 |
| 1. L'office de tourisme | |
| 2. Les animations de l'été | |
| 3. Les hébergements intercommunaux | |
| 4. Le partenariat avec le PETR Hautes Terres d'Oc | |
| 5. Les sentiers de la vallée du Thoré | |
| IV. Action sociale | p. 17 |
| 1. Petite enfance | |
| 2. Maison de santé | |
| 3. La fibre optique FTTH | |
| V. Environnement et développement durable | p. 18 |
| 1. La gestion des déchets | |
| 2. L'assainissement non collectif | |
| 3. La gestion de l'eau | |
| 4. Développement durable / agriculture | |

Le mot du Président

Le maître mot de l'année 2021, c'est sans nul doute « adaptation ». En effet, la crise sanitaire nous a obligé à se familiariser avec le télétravail, les réunions en visio-conférence, les masques, etc. Malgré ces contraintes, l'équipe intercommunale, tant technique qu'administrative, a répondu présente à sa mission de service public, je l'en remercie.

Les pages suivantes dressent un panorama des différentes actions menées par notre collectivité pendant cette année.

Je mets l'accent sur trois nouveautés :

- Le déménagement du siège de la Communauté de communes à Albine,
- Le diagnostic social de territoire, élaboré en partenariat avec la CAF, la mairie de Saint-Amans Soult, la mairie de Pont de l'Arn et l'ensemble des forces vives du territoire. Ce diagnostic permettra de construire un projet social à l'échelle de la vallée,
- Le projet « terres maraîchères », en partenariat avec l'ADEART et le Parc naturel régional du Haut Languedoc, pour donner un élan à l'installation de maraichers et une dynamique aux produits locaux.

Bonne lecture à tous,

Michel Castan

Président de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire

La Communauté de communes Thoré Montagne Noire réalise tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences. Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

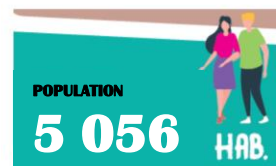
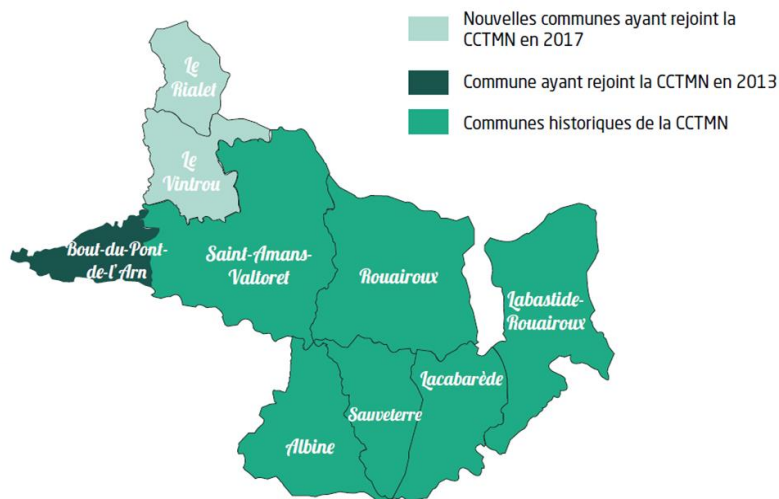
La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser annuellement au maire des communes membres de l'EPCI, un rapport d'activités.

PARTIE I :

**CARTE
D'IDENTITÉ**

1. LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le périmètre de la CCTMN est inchangé depuis le rattachement des communes du Rialet et du Vintrou au 1^{er} janvier 2017. **Le nombre d'habitants est de 5 056** (chiffre INSEE 2019).



2. LE FONCTIONNEMENT

Le Président :

M. Michel Castan, Maire du Rialet a été réélu président de la Communauté de communes le 3 juin 2020.

Les Vice-présidents :

- 1^{er} vice-président : M. Bernard Prat, Maire de Bout du Pont de l'Arn
- 2^e vice-président : M. Daniel Peigné, Maire de Saint Amans Valtoret
- 3^e vice-président : M. Joël Cabrol, Maire de Lacabarède
- 4^e vice-président : M. Gérard Cauquil, Maire du Vintrou
- 5^e vice-présidente : Mme Danièle Escudier, Maire de Rouairoux

Les Commissions thématiques :

- Vie économique, présidée par M. Bernard Prat
- Eau et assainissement, présidée par M. Joël Cabrol
- Urbanisme – habitat, présidée par M. Daniel Peigné
- Déchets, présidée par M. Gérard Cauquil
- Services et vie sociale, présidée par Mme Danièle Escudier
- Environnement, énergie, éducation à l'environnement, présidée par M. Michel Castan

Le **Bureau** est composé de : Jacques ASSEMAT, Alain BOUISSET, Joël CABROL, Michel CASTAN, Gérard CAUQUIL, Danièle ESCUDIER, Daniel PEIGNE, Bernard PRAT, Xavier SENEGAS, Michèle VINCENT.

Le **Conseil communautaire** est composé de **26 délégués communautaires** :

ALBINE

Alain BOUISSET
Xavier SENEGAS
Cédric CATHALA-CAUMETTE



BOUT DU PONT DE L'ARN

Catherine BARAILLE
Jacques BARTHES
Blanche MENDES
Julien ARMENGAUD
Bernard PRAT
Marie-Claude GLORIES




LABASTIDE-ROUAIROUX


Evelyne BIDEAULT
Francois CHARLIER
André GUYOT
Elise MANZONI
Jérôme SALAS
Michèle VINCENT



LACABARÈDE
Joël CABROL
Didier CHABBERT



LE RIALET
Michel CASTAN
Jacques BIAU
(suppléant)



ROUAIROUX
Alain AMALRIC
Danièle ESCUDIER



SAINT-AMANS-VALTORET
Michel BOURDEL
Jacques CANOVAS
Maria GERS
Daniel PEIGNE



SAUVETERRE
Jacques ASSEMAT
Jean-Pierre BARTHES
(suppléant)



LE VINTROU
Gérard CAUQUIL
Francis RIBELLES
(suppléant)



3. LES STATUTS ET LES COMPÉTENCES

La Communauté de communes assure des services en lieu et place des communes, dans des domaines définis et limités qu'on appelle des compétences. Ses actions doivent avoir un intérêt pour toutes les communes. Les statuts actuels de la CCTMN ont été adoptés le 21 décembre 2017 :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace dont le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
- Développement économique et tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire (petite enfance, santé)
- Création et gestion de maisons de services au public

Retrouvez la liste des compétences de la CCTMN sur le site :

www.cc-thoremontagnenoire.fr

LA CCTMN ADHÉRE

La CCTMN assume ses compétences seule ou bien dans le cadre d'organismes regroupant d'autres communes ou intercommunalités :

- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc (*par convention*)
- Réseau des écoles rurales - Syndicat intercommunal
- Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet
- Syndicat mixte du bassin de l'Agout (SMBA)
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Tarn (CAUE)
- Trifyl - établissement public départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Parc naturel régional du Haut Languedoc

Bienvenue en Hautes Terres d'Oc !



Depuis 2017, la Communauté de communes adhère par convention au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) des Hautes Terres d'Oc, composé de la Communauté de communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc et de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux pour mener conjointement certaines actions de développement de son territoire.

Grâce à ce partenariat, la CCTMN bénéficie de l'expertise du PETR pour mener des actions conjointes de développement économique, tourisme, accueil de populations, etc. En 2021, la CCTMN est partenaire du PETR pour l'élaboration d'un Contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat. Le Contrat territorial Occitanie avec la Région sera renouvelé en 2022.

4. LES MOYENS ET RESSOURCES

UN NOUVEAU SIEGE DEPUIS DÉCEMBRE 2021



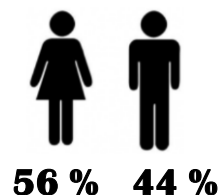
Depuis la création de la Communauté de communes en 2005, son siège était situé à la mairie de Saint Amans Valtoiret. Pour permettre à l'équipe administrative de s'étoffer, le siège de la CCTMN et l'Office de tourisme ont été transférés au 13 avenue de la Ribaute à Albine en décembre 2021.

Les services techniques restent quant à eux aux ateliers Cathalo à Labastide-Rouairoux.

LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2020, les services administratifs et techniques étaient composés de 9 personnes dont 6 titulaires de la fonction publique et 3 contractuels :

- **Directrice** : Héloïse Nétange
- **Secrétaire - comptable** : Véronique Fortanier
- **Chargé de mission Environnement** : Florian Croux
- **Chargée de mission Tourisme et communication** : Anne Roussy
- **Chargée de coopération CTG** : Sophie Charlier
- **Chauffeur-rippeurs** : Christian Cèbe et Maxime Jimenez
- **Agents polyvalents** : Pedro Afonso Bidarra et Nicolas Miquel.



LE BUDGET

| | Fonctionnement | Investissement |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Recettes (a) | 3 105 764,90 € | 353 723,52 € |
| Dépenses (b) | 3 082 777,08 € | 280 118,95 € |
| Résultat de l'exercice (c=a-b) | 29 492,82 € | 55 354,57 € |
| Résultat N-1 reporté (d) | -78 837,15 € | 347 441,59 € |
| Résultat de clôture (c+d) | -49 344,33 € | 402 796,16 € |

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

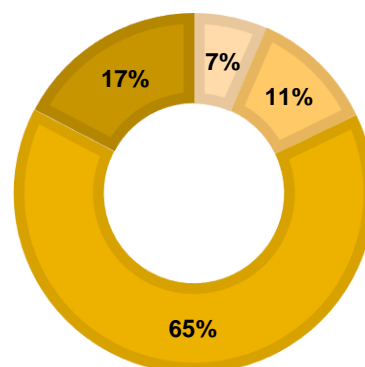
Les ressources de la collectivité reposent essentiellement sur :

- les contributions directes (impôts et taxes) qui représentent 74% des recettes totales,
- la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ;
- et les subventions et participations des partenaires (Région, Département, Union européenne, Caf...).

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement des frais de personnel (8 équivalents temps plein (ETP) en 2021), des charges à caractère général, de gestion courante (contrats de prestation de service, d'entretien ou de réparation, fluides, énergie...).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

- charges générales
- charges de personnel
- atténuations de produits



LES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

| Impôt | Taux |
|-------------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 3,66 % |
| Taxe foncière (bâti) | 2,31 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 7,17 % |
| Cotisation foncière des entreprises | 29,34 % |

Cette année encore, les élus ont choisi de ne pas faire évoluer les taux des impôts locaux, qui **n'ont pas augmenté depuis 2011**.

Seule la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est en hausse. En effet, les coûts de traitement par Trifyl sont en augmentation (hausse du coût de traitement des ordures ménagères et du coût par personne pour le service de déchèteries), et la taxe gouvernementale sur les activités polluantes (TGAP) connaît également une forte hausse. Il est à prévoir une augmentation régulière de la TEOM pour les prochaines années.

| Communes | Taux 2021 de la TEOM |
|----------------------------|--|
| | *lissage progressif des taux depuis l'intégration de la commune du Bout du Pont de l'Arn en 2013 |
| Bout du Pont de l'Arn | 10,48 % |
| Toutes les autres communes | 10,73 % |

PARTIE II :

**LES PROJETS ET
ACTIONS EN 2021**

I. L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

1. L'URBANISME

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) prescrit en septembre 2014, a été **arrêté le 8 juillet 2021**. Cette étape marque une grande avancée : en effet, cet arrêt signifie que le Conseil communautaire a approuvé le projet de PLUi et que celui-ci va pouvoir être soumis à l'avis des services de l'Etat, puis à enquête publique auprès des citoyens.

L'enquête publique, qui durera un mois, se tiendra début 2022. Les habitants seront informés par voie de presse et d'affichage des dates exactes et des permanences du Commissaire enquêteur.

Pour rappel, le PLUi a vocation à remplacer les documents en vigueur dans chaque commune. Il devrait entrer en vigueur à l'été 2022.

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PLUI



LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le SCoT d'Autan et de Cocagne couvre les territoires de la CCTMN, de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet et de la Communauté de communes Sor et Agout.

Parallèlement à l'élaboration de son PLUI, la CCTMN est engagée dans la révision du SCot d'Autan et de Cocagne. Ce document d'urbanisme a vocation à être un outil de planification stratégique à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Le PLUI de la CCTMN devra être conforme aux orientations du SCoT.

En savoir plus : <https://www.scot-autan-cocagne.fr/>

2. L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

FIN DE L'OPAH (OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT)

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation rurale menée par la CCTMN avec l'ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat) s'est terminée en octobre 2020. Elle a permis aux propriétaires de recevoir une aide de la Communauté de communes, en plus de celles de l'ANAH et de l'Etat, pour la rénovation de leur logement et pour leurs travaux d'économies d'énergies.

S'adressant plus particulièrement aux foyers à faible revenus et aux personnes en situations difficiles (handicap, vieillissement), ce dispositif a permis d'aider 59 foyers, pour un total d'aides attribuées par la CCTMN de près de 120 000 €. L'ANAH a financé à hauteur de 360 000 € et l'Etat de 80 000 €.

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Le service public **Tarn Rénov'Occitanie** vous conseille gratuitement pour :

- réduire votre consommation d'énergie,
- vous accompagner dans les possibilités d'aides financières,
- trouver le dispositif d'accompagnement adapté à votre situation

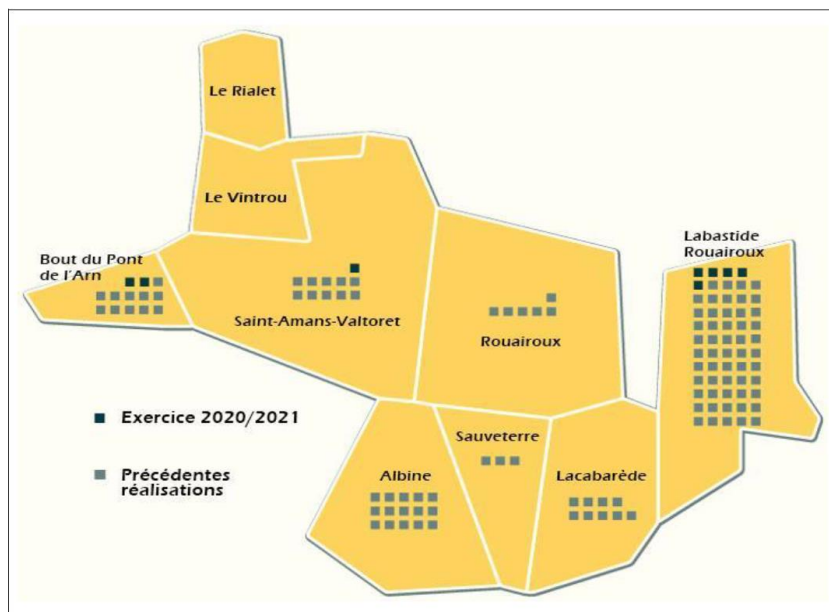


Contact:

- du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 13h30 à 16h30, 97 Bd Sout à Albi sur RDV
- par téléphone au 0 805 28 83 92 (appel gratuit)
- par mail renovoccitanie@tarn.fr
- sur le site internet <https://renovoccitanie.tarn.fr/accueil>

OPÉRATION FAÇADES

Lancée en 2007 afin d'inciter et d'aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation de leur façade, l'Opération Façades a déjà permis d'aider au financement de 116 rénovations, principalement dans les centres bourgs, pour un total de plus de 122 000 € de subventions.



BILAN 2020-2021 :

- **8 dossiers subventionnés**
- **7 889 € de subventions**



Pour connaître votre éligibilité aux aides et les démarches à effectuer, contactez la CCTMN
Tel : 05 63 97 98 08

LES PLAFONDS DE SUBVENTIONS

| | Type de travaux | Montant de la subvention au m ² |
|-------------|---|--|
| Catégorie 1 | Peinture façade | 10 € |
| Catégorie 2 | Peinture façade et menuiseries | 14 € |
| Catégorie 3 | Enduit avec finition grattée | 16 € |
| Catégorie 4 | Enduit avec finition grattée et menuiseries | 22 € |

II. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. COVID 19 : AIDE AUX ENTREPRISES 2020-2021

Tout au long de la crise sanitaire, la CCTMN s'est engagée pour soutenir les entreprises de son territoire, en complément des mesures mises en place par l'Etat :

➤ **Fonds de solidarité exceptionnel :**

Pour les entreprises ayant subi une perte de chiffre d'affaires de plus de 20 % entre le mois d'avril 2019 et le mois d'avril 2020. **Ce fonds a bénéficié à 37 entreprises du territoire, qui ont reçu 31 500€ d'aides de la CCTMN et 63 000 € de la Région Occitanie.**

➤ **Fonds L'Occal :**

Le fonds L'OCCAL a été mis en place par la Région Occitanie en mai 2020 pour **accompagner la relance du secteur du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité** en Région Occitanie. Cinq entreprises en ont bénéficié en 2021. La CCTMN a contribué à hauteur de 15 516€.

2. AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Un programme d'aide à l'immobilier d'entreprises permet de soutenir les entreprises du territoire ayant un projet d'agrandissement ou de construction de leur local.

Vous avez un projet d'agrandissement de votre entreprise installée sur le territoire ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la CCTMN qui vous permettra d'obtenir une subvention de la Région Occitanie.

Renseignez-vous auprès de la CCTMN : 05 63 97 98 08

3. AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

En partenariat avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc, la CCTMN participe à plusieurs programmes :

- « **Coup de pouce** » : pour appuyer des projets innovants ou résoudre des situations temporairement difficiles pour de petites entreprises du territoire (subvention de 2 000 € maximum),
- « **Place aux jeunes** » : pour attirer ou garder sur le territoire des jeunes de moins de 25 ans. Les bénéficiaires sont accompagnés dans la mise en place de leur projet professionnel, par la découverte des diverses activités locales ou encore la mise en relation avec des entreprises.

Renseignez-vous auprès de la CCTMN : 05 63 97 98 08

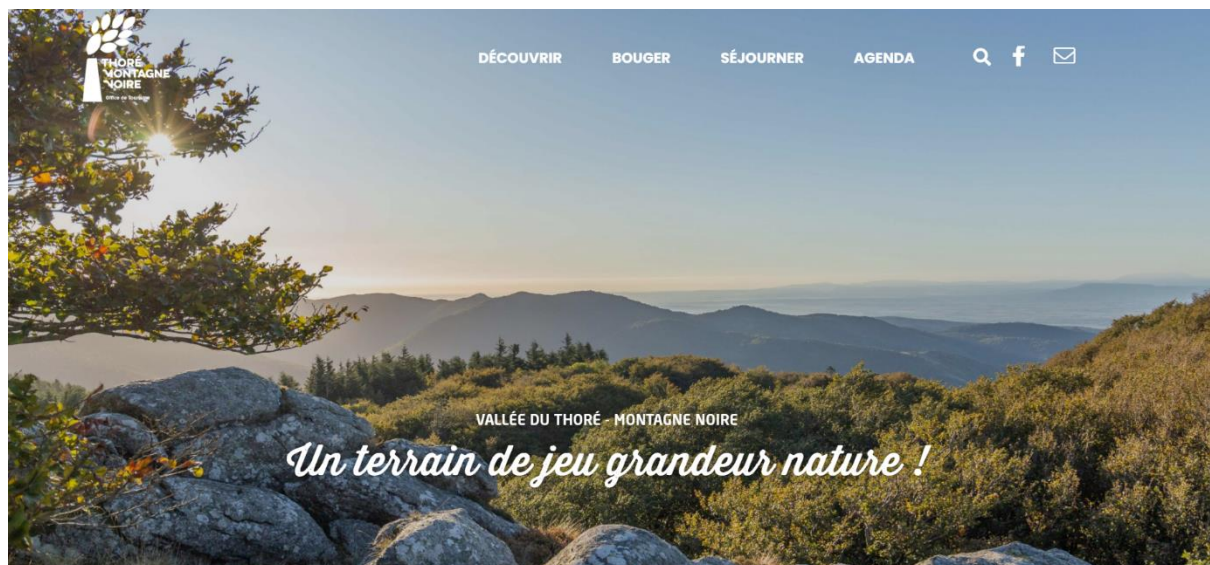
III. TOURISME ET COMMUNICATION

1. L'OFFICE DE TOURISME

Depuis le déménagement de la Communauté de communes en décembre 2021, l'Office de tourisme Thoré Montagne Noire est situé au rez-de-chaussée des locaux, au 13 avenue de la Ribaute à Albine. Un espace dédié à l'accueil du public sera ouvert pendant la saison estivale 2022.

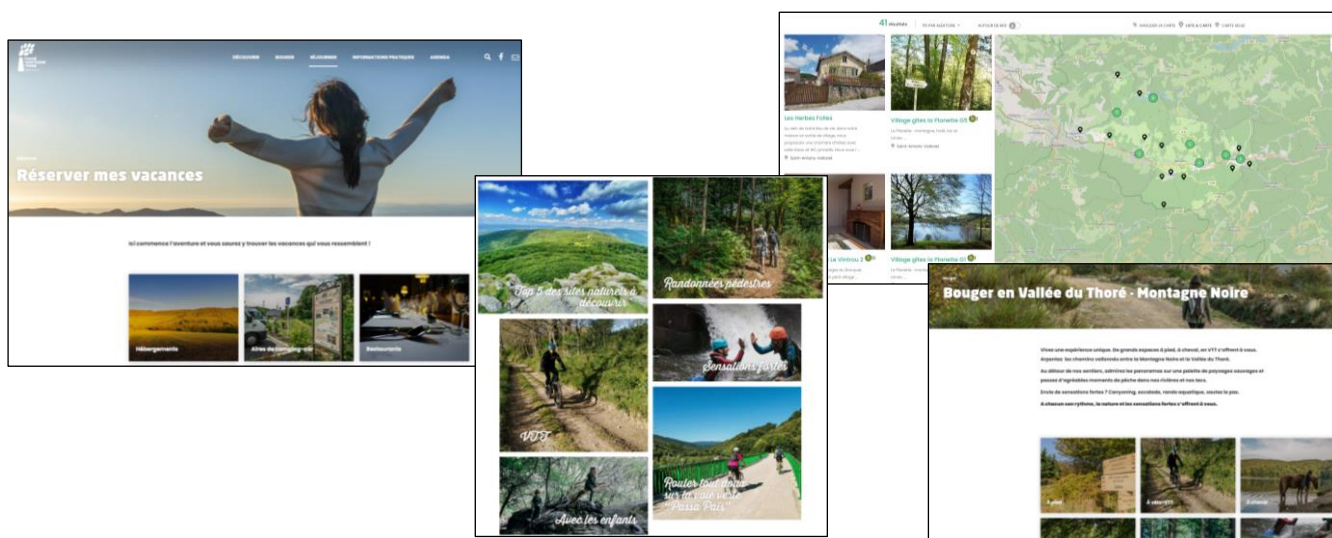
UN NOUVEAU SITE INTERNET

Élément clé de sa stratégie numérique, le site internet de l'Office de tourisme a été repensé dans sa globalité pour offrir une image dynamique et moderne du territoire « Vallée du Thoré - Montagne Noire ».



Le site www.tourisme-thoremontagnenoire.fr évoluera en fonction des saisons et des nouvelles activités et s'étoffera au fil du temps. Il réserve bon nombre de fonctionnalités pratiques : l'intégration des itinéraires de randonnée, des circuits vtt-enduros, des cartes dynamiques pour situer les hébergements, les producteurs et restaurateurs, etc.

Depuis la page d'accueil, les internautes peuvent accéder à un contenu organisé en quatre onglets : Découvrir, Bouger, Séjourner et Agenda. Les thématiques qui représentent notre cœur de cible ont été mises en avant avec l'accès direct aux rubriques « Top 5 des sites naturels à découvrir », « Randonnées pédestres », « VTT », « Sensations fortes », « Avec les enfants » et « Rouler tout doux sur la voie verte Passa Païs ».



BILAN TOURISTIQUE 2021

L'activité touristique a été cette année encore perturbée par la crise sanitaire. Néanmoins, le bilan de la saison dans la vallée du Thoré semble plus favorable qu'au niveau national. Le nombre de nuitées dans les hébergements a fortement baissé entre mars et avril 2021 mais a connu un rebond en juillet et août. Cette année encore nous avons connu un afflux de touristes à vélo, souvent en itinérance sur le parcours de la voie Passa País.

INFORMATION TOURISTIQUE ET COMMUNICATION



En 2021, le stand mobile de l'Office de tourisme s'est déplacé sur les différents événements et marchés de producteurs qui ont pu se tenir pendant la saison estivale. Cette mobilité présente un réel atout pour l'information touristique.

3500 PERSONNES ont suivi la page Facebook de l'Office de tourisme en 2021, soit **30% de plus** qu'en 2020.



Page de l'Office de tourisme :

<https://www.facebook.com/evenementsenHVT/>

LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, payée par les visiteurs, sert notamment au fonctionnement de l'Office de Tourisme, à la promotion du territoire et au développement de l'activité touristique.

Le montant de cette taxe dépend de la nature et de la catégorie de l'hébergement de séjour, ainsi que du nombre de personnes. Le Conseil Départemental du Tarn perçoit 10% du total des recettes de la taxe de séjour.



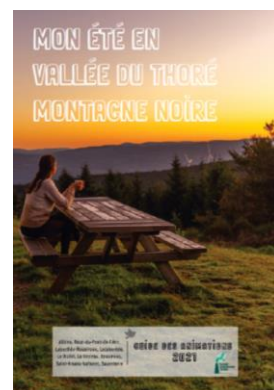
8 385,88 € en 2021

2. LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

L'Office de tourisme propose chaque été un programme d'animations, spectacles, visites, etc. destinés aux touristes et aux habitants.

Cette année, le programme était composé de :

- *Les lundis de l'énergie* : en partenariat avec EDF
- *Les mercredis pitchouns* : quatre spectacles pour enfants
- *Les jeudis à la ferme* : visites d'exploitations agricoles
- *Les balade guidées*



3. LES HÉBERGEMENTS INTERCOMMUNAUX

LE REFUGE DE PEYREMAUX



Le refuge de Peyremaux, situé à proximité du GR7 et du GR de Pays, offre un panorama exceptionnel sur le versant Sud de la Montagne Noire, jusqu'aux Pyrénées. Il peut accueillir jusqu'à 8 personnes.

Pour réserver : tel : 05 63 97 98 08 ; mail : tourisme@cc-thoremontagnenoire.fr

LE GITE D'ÉTAPE DE LA PLANÈTE

Ce gîte d'étape complète l'offre autour du GR de pays, créé en 2012. Il permet aux randonneurs de profiter d'une nuit de repos dans un cadre idyllique près des Saints-Peyres et de développer la pratique des sports de pleine nature. Il peut accueillir 6 personnes.

Pour réserver : Tel : 06 08 30 71 09 ; Mail : gite-la-truite@orange.fr



4. #HautesTerresd'OcTourisme : UN PARTENARIAT AVEC LE PETR



L'Office de tourisme travaille en partenariat avec le PETR Hautes Terres d'Oc, regroupant les Communauté de communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc et la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux.

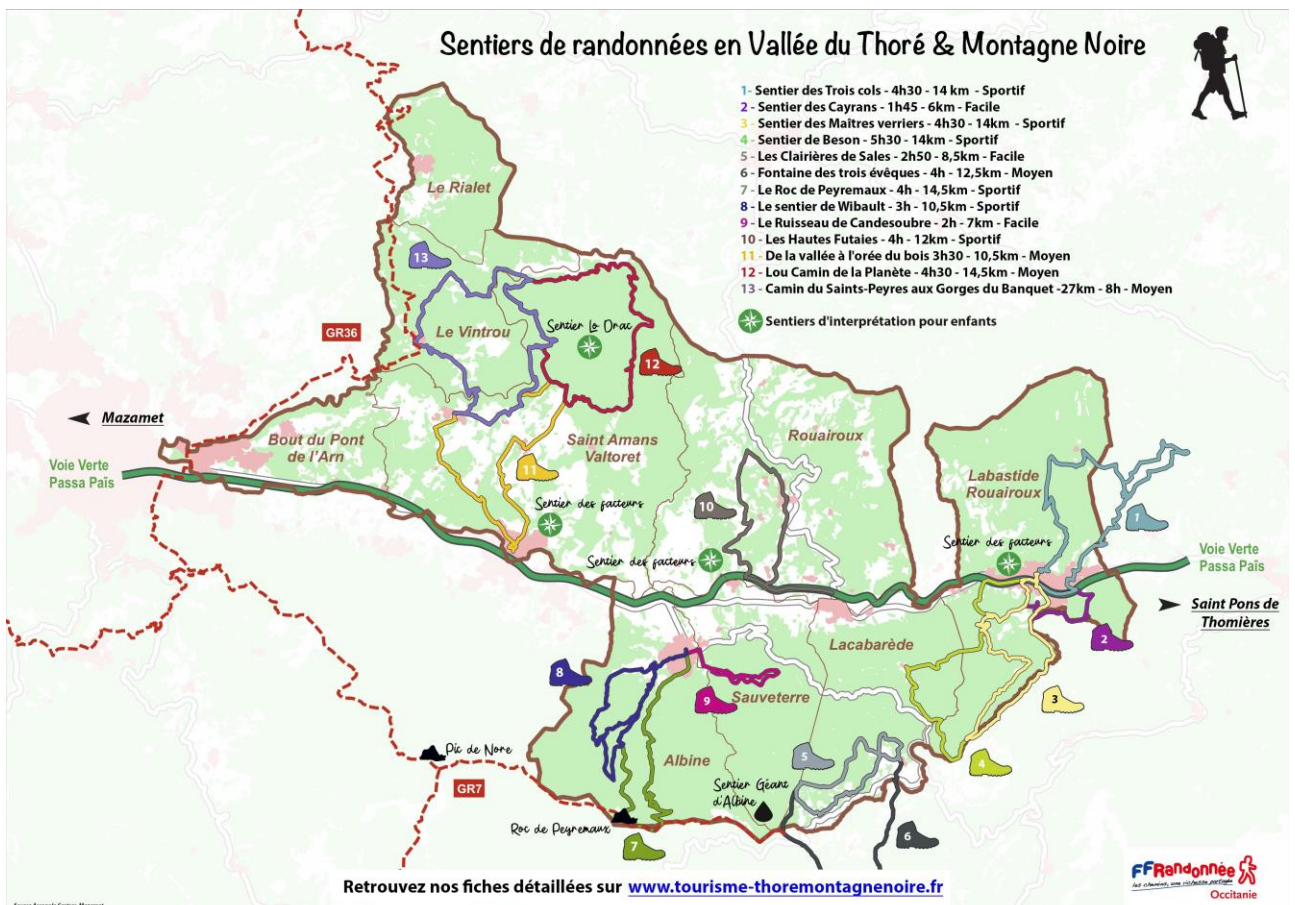
Plusieurs guides édités en commun sont disponibles :

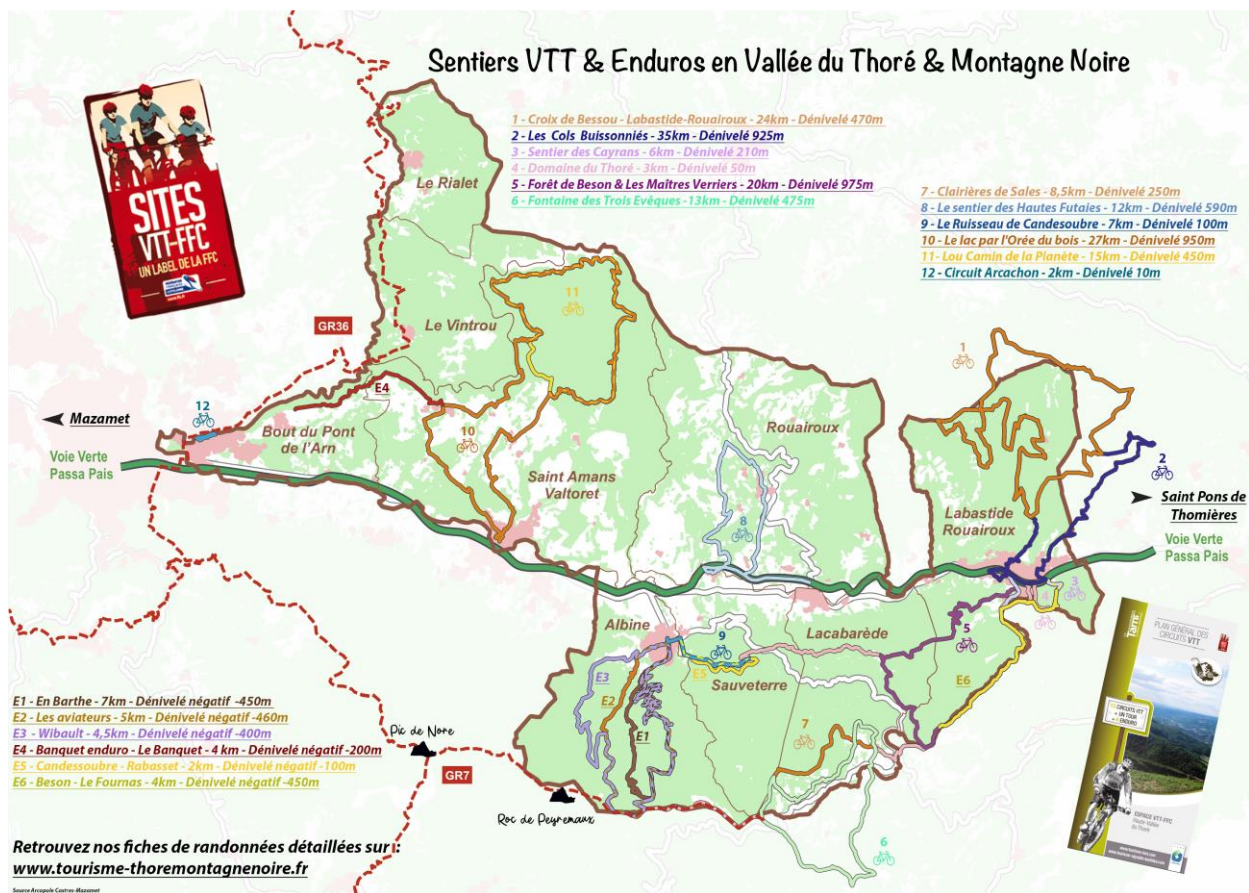
- le guide « Pays pêche » propose 24 circuits de pêche
- le guide "Pitchouns" est dédié aux enfants : activités, animations et restaurants ayant une offre adaptée aux familles avec enfant. un guide de sorties à la journée pour des groupes.



Sur les réseaux sociaux, le hashtag #HautesTerresd'OcTourisme est dorénavant utilisé.

5. LES SENTIERS DE LA VALLÉE DU THORÉ





Pour les enfants

Le sentier des Sagnes de Puech Balmes : A proximité du lac des Saints Peyres, ce sentier permet de découvrir un milieu naturel peu connu : la tourbière ou « sagne » en occitan.

Le Géant d'Albine : Huit stations pédagogiques pour revivre une légende presque oubliée, aux pieds du roc de Peyremaux. Chacun de vos pas vous fera découvrir le secret des paysages. Coordonnées GPS : 43.420089,2.572542.

La Tournée des facteurs : Marcel, le facteur, a besoin d'aide : aidez-le à retrouver le destinataire d'une lettre. Trouvez les indices cachés dans le paysage de la voie verte : quatre itinéraires pour un jeu de piste ludique et culturel.

IV. ACTION SOCIALE ET SERVICES

1. UN DIAGNOSTIC SOCIAL EN COURS

Dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Tarn, Sophie Charlier a été embauchée en novembre 2021 pour un CDD à mi-temps d'un an.

Sa mission comporte deux phases. La première phase est d'élaborer, d'ici à avril 2022, en concertation avec les habitants du territoire, un diagnostic des besoins sociaux du territoire de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire élargi aux communes de Pont-de-l'Arn et St-Amans-Soult. La seconde phase est de décliner, à l'été/automne 2022, le diagnostic en objectifs et plan d'actions pour 2022-2025.

Les actions concerneront quatre thématiques : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'emploi-le logement-la mobilité, et, enfin, l'animation de la vie sociale-la santé et les seniors.

2. PETITE ENFANCE

Le soutien aux structures d'accueil du jeune enfant est une priorité pour la CCTMN. Elle apporte son concours à leur fonctionnement, en collaboration avec les communes voisines de Saint Amans Soult et Pont de l'Arn.



Les structures d'accueil pour la petite enfance:

- Multi-accueil La Petite Loco à Saint Amans Soult
- Les Snorkys et la Passerelle à Pont de l'Arn
- Le Relais Petite Enfance (RPE) de la Montagne Noire : réseau des assistantes maternelles

3. MAISON DE SANTÉ

La Maison de santé pluridisciplinaire de Labastide-Rouairoux construite par la CCTMN et son annexe au château de Saint Amans Valtoret continuent de fonctionner et d'apporter un service de santé de proximité aux habitants.

L'équipe de professionnels de santé vous accueillent du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi matin.

La Maison de santé s'est mobilisée fortement durant la pandémie de COVID 19, pour le dépistage et la vaccination. En effet, elle a été choisie par l'ARS, depuis le mois de janvier 2021, comme **centre de vaccination COVID 19**.



CONTACT
DE LA MAISON DE SANTÉ DE LA HAUTE VALLÉE DU THORÉ
ET DE L'ANNEXE :
Tél : 05 31 80 99 20
Adresse : 2 avenue Marie Curie
81270 Labastide-Rouairoux

4. LA FIBRE OPTIQUE FTTH

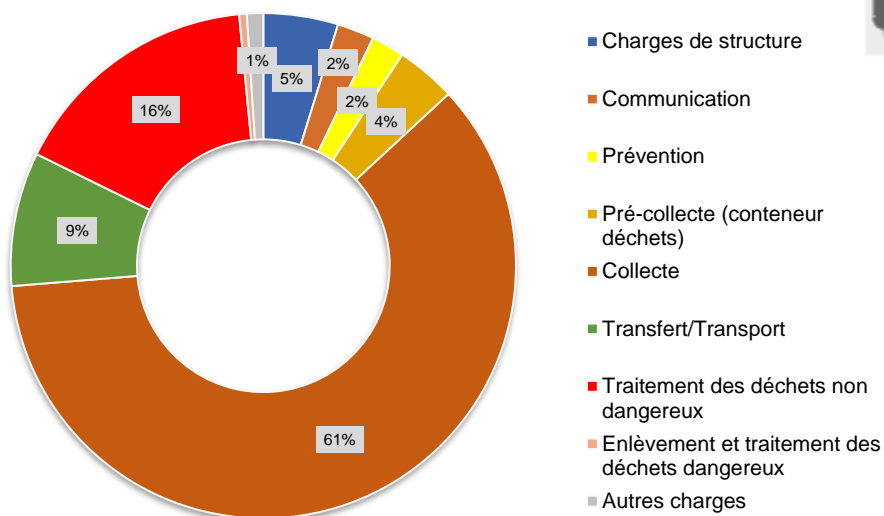
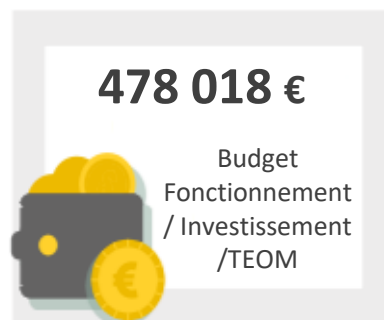
Tarn fibre avait prévu le déploiement de la fibre optique dans tous les foyers tarnais d'ici 2022. La crise sanitaire ayant ralenti les travaux, le Département a annoncé que le délégataire de service public SFR ne serait pas en capacité d'honorer ses engagements et qu'une année de retard était à prévoir. Le territoire de la CCTMN devrait donc être raccordé à l'automne 2023.

Une carte indiquant le calendrier du déploiement sur l'ensemble du Tarn est disponible en ligne : <http://tarnfibre.fr/>

V. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. LA GESTION DES DÉCHETS

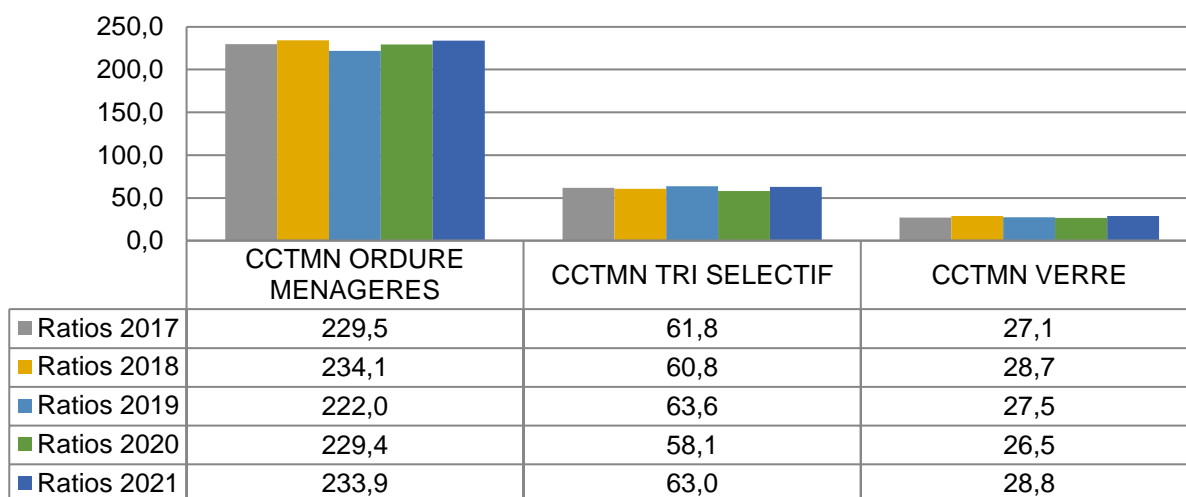
Le service de collecte des déchets ménagers est assuré par quatre agents techniques pour huit communes de la CCTMN. Le ramassage des ordures ménagères sur la commune du Rialet est en effet assuré par la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet. Le traitement des déchets ménagers est confié au syndicat mixte TRIFYL auquel la Communauté de communes adhère depuis 2005.



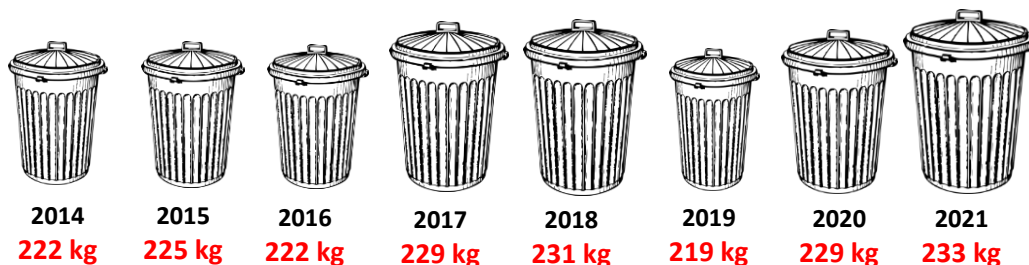
RÉPARTITION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE EN 2021

En 2021, le poids des ordures ménagères collectées a atteint **1 184 tonnes**, soit une augmentation de 15 tonnes par rapport à 2020.

EVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS EN KG PAR AN ET PAR HABITANT



NOMBRE DE KILOS DE DÉCHETS RÉSIDUELS PAR AN ET PAR PERSONNE




En terme de ratio par habitant, cela équivaut à une moyenne de **233 kg produits en 2021**, soit 7 kg de plus que la moyenne TRIFYL du département. L'objectif de TRIFYL est de passer à 196 kg/an/habitant d'ici 2025.

Le coût de traitement des déchets résiduels a une tendance à la hausse depuis ces dernières années. Cela s'explique par :

- la politique tarifaire de Trifyl, et ses investissements (construction d'une nouvelle usine de tri et de valorisation des déchets à Labessière-Candeil, nouveau centre de tri à Labruguière, etc.)
- la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) au niveau national.

On note également une **augmentation du coût des déchetteries** liée à l'apport plus important de déchets verts suite à l'interdiction de brûler.

Le coût de la collecte sélective (tri des déchets) dépend quant à lui de la quantité, de la qualité et de la progression des performances. La Communauté de communes possède de bonnes performances quantité et a nettement amélioré ses statistiques en terme de qualité le **taux de refus, est à 12,6%, soit 11 % de moins qu'en 2020**. Cela permet à la collectivité de ne pas payer de pénalité (en-dessous de 15 %).



Plus nous produisons de déchets,
plus le traitement est onéreux et
se répercute sur le coût à la tonne.

LE POSITIONNEMENT DE LA CCTMN DANS LA GRILLE TARIFAIRE DE TRIFYL

| Quantités | | Qualité | |
|--------------|-------------------------------|----------------|-------------------------------|
| Kg/an/hab | Coût à la tonne pour la CCTMN | Taux de refus | coût à la tonne pour la CCTMN |
| > 60 | 20 € | < 15 % | 0 € |
| > 50 et < 60 | 30 € | > 15 et < 20 % | 7 € |
| < 50 | 40 € | > 20 et < 25 % | 15 € |
| | | > 25 et < 40 % | 30 € |

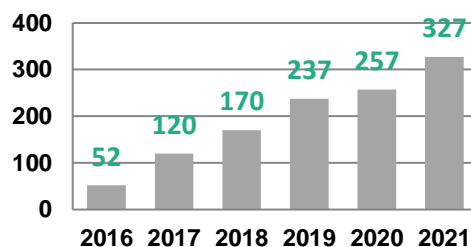
2. LA VENTE DE COMPOSTEURS

32 % des déchets présents dans nos poubelles sont des bio déchets, soit **377 tonnes par an** qui pourraient être retirés de la collecte et **58 000 €** d'économie sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les habitants du territoire.

Aujourd'hui seulement **11 %** des habitations de nos communes possèdent un composteur.

Nous vous rappelons que des composteurs sont disponibles pour la somme de 20 € en s'adressant à la Communauté de communes : tel : 05 63 37 69 71.

Nombre de composteurs vendus par la CCTMN (cumul)



3. BIENTÔT DE NOUVELLES FAÇONS DE TRIER

EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DES BIO DÉCHETS

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, généralise la collecte séparée des biodéchets, **au 1^{er} janvier 2024** pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.).



Def. biodéchets = restes de préparation de repas et de cuisine

- Les épluchures
- Les os, coquilles d'œufs et coquillages
- Les restes de repas (y compris viandes et poissons)
- Le pain
- Marc de café, sachets de thé...
- Produits périmés

Pour préparer au mieux ce nouveau type de collecte, la CCTMN s'est proposée pour mener une expérimentation avec le soutien de Trifyl. Elle s'est tenue en septembre 2021 sur les communes de Labastide-Rouairoux, Saint Amans Valtoiret et Sauveterre.

Cette expérimentation a permis de tester le mode de collecte prévu sur notre territoire : une collecte dans un sac de couleur, jeté par les habitants dans le même conteneur que les sacs noirs d'ordures ménagères.

Le résultat de cette expérimentation a été très positif:

- ▶ 76% de taux de participation
- ▶ 596 sacs collectés en 3 semaines
- ▶ 721 kg de biodéchets dans les sacs, représentant 4.2% de la masse des bennes soit un ratio autour de 10kg par an et par habitant.

Nous remercions les habitants pour leur participation et **nous vous donnons rendez-vous en 2024 pour la mise en place du tri des biodéchets !**



COLLECTE DES PNEUS USAGÉS AGRICOLES

La Communauté de Communes Thoré Montagne Noire s'est associée à la Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et à la Communauté de communes Sidobre Vals et plateaux, pour mettre en place une opération de collecte et de traitement des pneus agricoles inutilisés. Elle s'est déroulée en 2020 et 2021, financée par le Département, le programme LEADER (Union européenne), la Communauté de communes Thoré Montagne Noire et les agriculteurs concernés.

Cette opération a permis de collecter **81 tonnes de pneus** sur notre territoire, avec la participation de **10 exploitations agricoles**.



VERS L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI EN 2023

Le projet d'extension des consignes de tri développé sur le territoire répond à un cadre réglementaire, mais il vise aussi à amplifier le captage de nouvelles résines plastiques tout en simplifiant le geste de tri.

A mettre dans le bac de tri à partir de 2023 !

DE QUELS NOUVEAUX EMBALLAGES EN PLASTIQUE PARLE-T-ON ?

- Films plastiques : packs de bouteilles d'eau, sachets de surgelés, etc.
- Barquettes et emballages complexes: emballages alimentaires, etc.
- Emballages en polystyrène (PS) : pots de yaourt, etc.



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

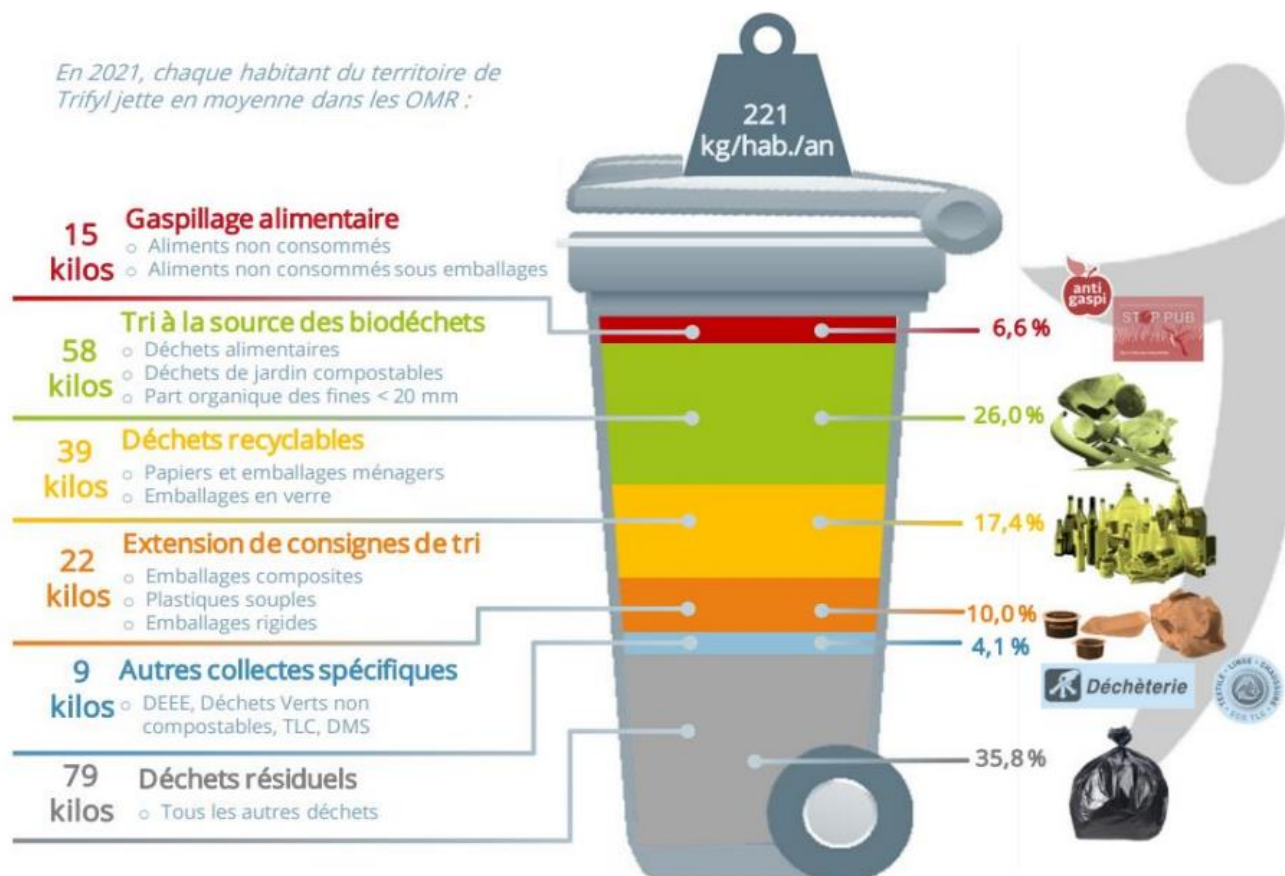
TARN | HAUT-LANUEDOC
LAURAGAIS | MINERVOIS



RÉDUISONS NOS DÉCHETS DANS LA POUBELLE NOIRE !

Trop de déchets dans les ordures ménagères devrait être triés à la source : **55 % des déchets présents dans le bac noir peuvent être évités.**

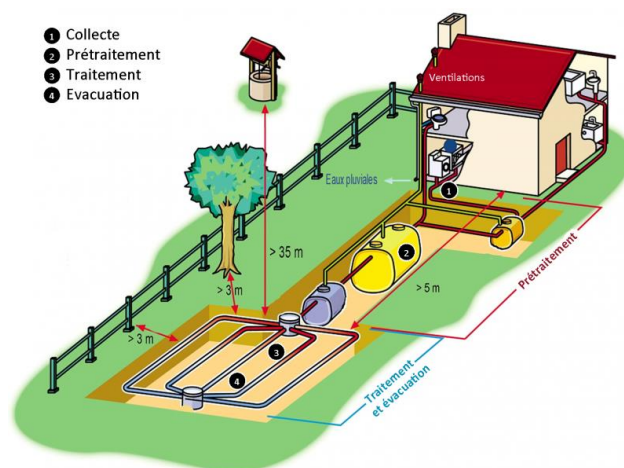
Voilà comment se décompose les 221 kg par an et par habitant jetés dans la poubelle d'ordures ménagères :



4. LE SPANC (Service public d'assainissement non collectif)

Instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SPANC a pour rôle d'assurer le contrôle de l'ensemble du système d'assainissement non collectif, c'est à dire la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques.

Depuis janvier 2013, la Communauté de communes Thoré Montagne Noire délègue ce service public à l'entreprise Veolia Eau. Ce contrat prend fin en 2022 et un nouveau mode de gestion du SPANC est en cours de réflexion.



LES OBJECTIFS DU SPANC

- Contrôler la conception, l'implantation et la réalisation des systèmes neufs
- Vérifier la conception technique et la conformité des systèmes existants
- Contrôler tous les six ans le bon fonctionnement des installations et leur entretien régulier
- Contrôler la mise hors service des installations anciennes

Schéma SPANC

LES CHIFFRES CLÉS DES CONTRÔLES DES INSTALLATIONS



789 installations
d'assainissement non
collectif existantes



En 2021 :
Transactions immobilières : 24
Nombre contrôles de conception : 6
Nombre contrôles de réalisation : 6



75 % des installations
ont été contrôlées depuis 2013

5. LA GESTION DE L'EAU

TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi Notre impose le transfert de la compétence eau et assainissement des communes aux Communauté de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Afin de préparer ce transfert, des études ont été entreprises depuis 2018. Les schémas directeur d'eau potable et d'assainissement ont été réalisés.

De plus, depuis de nombreuses années, la CCTMN a pris en charge différentes études pour le compte des communes :

- **Mise en place de périmètres de protection autour des captages d'eau**

Conformément aux exigences de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, les communes se sont engagées à mettre en conformité leurs captages d'eau potable. En 2021, la phase technique de mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable s'est poursuivie par des visites d'hydrogéologues et la révision des périmètres de protection immédiat de captages.

- **Etudes débitométriques**

La DDT a demandé fin 2018 la réalisation de mesures débitométriques sur certains cours d'eau (Rieubon, Merlaussou, Frescaty et la Goutine) desservant Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Rouairoux et Sauveterre, afin de les confronter aux calculs réalisés dans l'étude de rationalisation et de comparer la disponibilité de la ressource en période d'étiage avec le besoin d'alimentation, confirmer le non-respect du débit réservé, et en conséquence la nécessité d'abandonner certains captages.

Ces mesures ont confirmé l'insuffisance en eau en période d'étiage de ces trois cours d'eau.

- **Étude de raccordement au SIVAT (Syndicat intercommunal des vallées de l'Arn et du Thoré)**



En janvier 2019, le Conseil départemental du Tarn et l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ont demandé à ce qu'un scénario de raccordement du réseau d'eau potable au SIVAT soit étudié, afin de réaliser une analyse comparative sur le plan technico-économique mais surtout d'anticiper les enjeux futurs en eau du territoire. Sur certaines communes, la disponibilité de la ressource en eau en période d'étiage peut être insuffisante par rapport aux besoins des habitants mais aussi de la vie aquatique.

En novembre 2019, une étude de faisabilité relative au raccordement de 6 communes de la CCTMN et de Saint-Amans Soult au SIVAT a été présentée. Il s'agit d'un projet d'ampleur pour répondre à un enjeu majeur pour le territoire. **Divers scénarios alternatifs à ce raccordement ont été discutés, aucun ne permettant de sécuriser la ressource en eau à l'échelle de la Vallée pour les prochaines décennies.** Les parties prenantes du projet (communes, SIVAT, Département, Agence de l'eau, ARS, etc.) sont toujours en cours de réflexion.

6. DEVELOPEMENT DU TERRITOIRE / AGRICULTURE

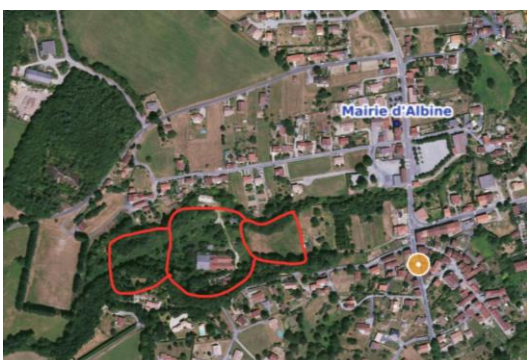
ÉTUDE SUR L'ACCUEIL DE MARAÎCHERS

Le territoire du Haut-Languedoc fait face à une déprise agricole importante depuis 70 ans. L'évolution des pratiques ainsi que le contexte économique et politique peu favorable à ce type de territoire en sont les principales raisons. Depuis les années 1979, le territoire du Haut-Languedoc a perdu 71% de ses exploitations agricoles. L'agriculture est pourtant un des principaux moteurs de l'activité économique.



En 2019, le Plan Alimentaire Territorial, animé par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, a réalisé un diagnostic de l'autonomie alimentaire du territoire. Le verdict ? Un déficit en production maraîchère.

Afin de concilier, cet objectif de résilience alimentaire et celui de reprise agricole, le Parc, l'ADEART et la Communauté de communes Thoré Montagne Noire ont lancé un projet dénommé **Terres Maraîchères**.



Visuel de la première visite de terrain sur la commune d'Albino accompagné du PNR et de l'ADEART (Source : Géoportail, 2021)

ÉTUDE DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE LAVAGE DE BOCAUX

En partant d'une concertation entre les producteurs et la Communauté de communes Thoré Montagne Noire, nous sommes arrivés au constat que les productions du territoire génèrent beaucoup de déchets en verre (notamment de bocaux). Ces déchets sont pour la plupart recyclés (colonne à verre) mais demandent un processus très énergivore. Cependant, les producteurs ont besoin d'utiliser cette matière pour la vente directe de leurs produits.



Pour palier à cette forte demande et promouvoir une agriculture locale en circuit court, nous avons décidé de nous lancer dans une étude de création d'une unité de lavage de bocaux. Cette unité de lavage permettra de réduire la consommation en verre dans les productions du territoire et créera une dynamique entre les producteurs.

Cette étude est réalisée conjointement avec le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et devra être finalisée en septembre 2023.

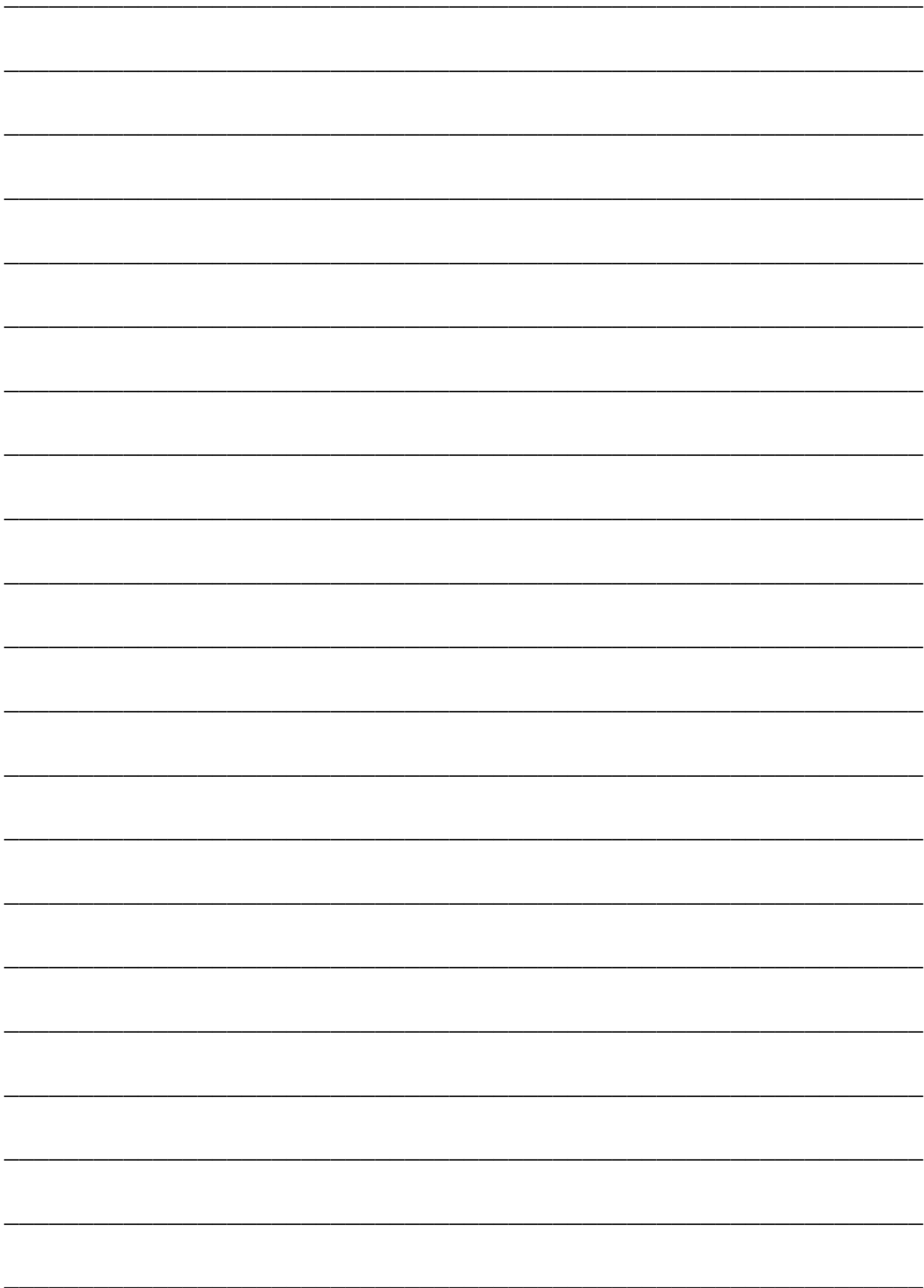
Qu'est-ce qu'un Plan Alimentaire Territorial ?

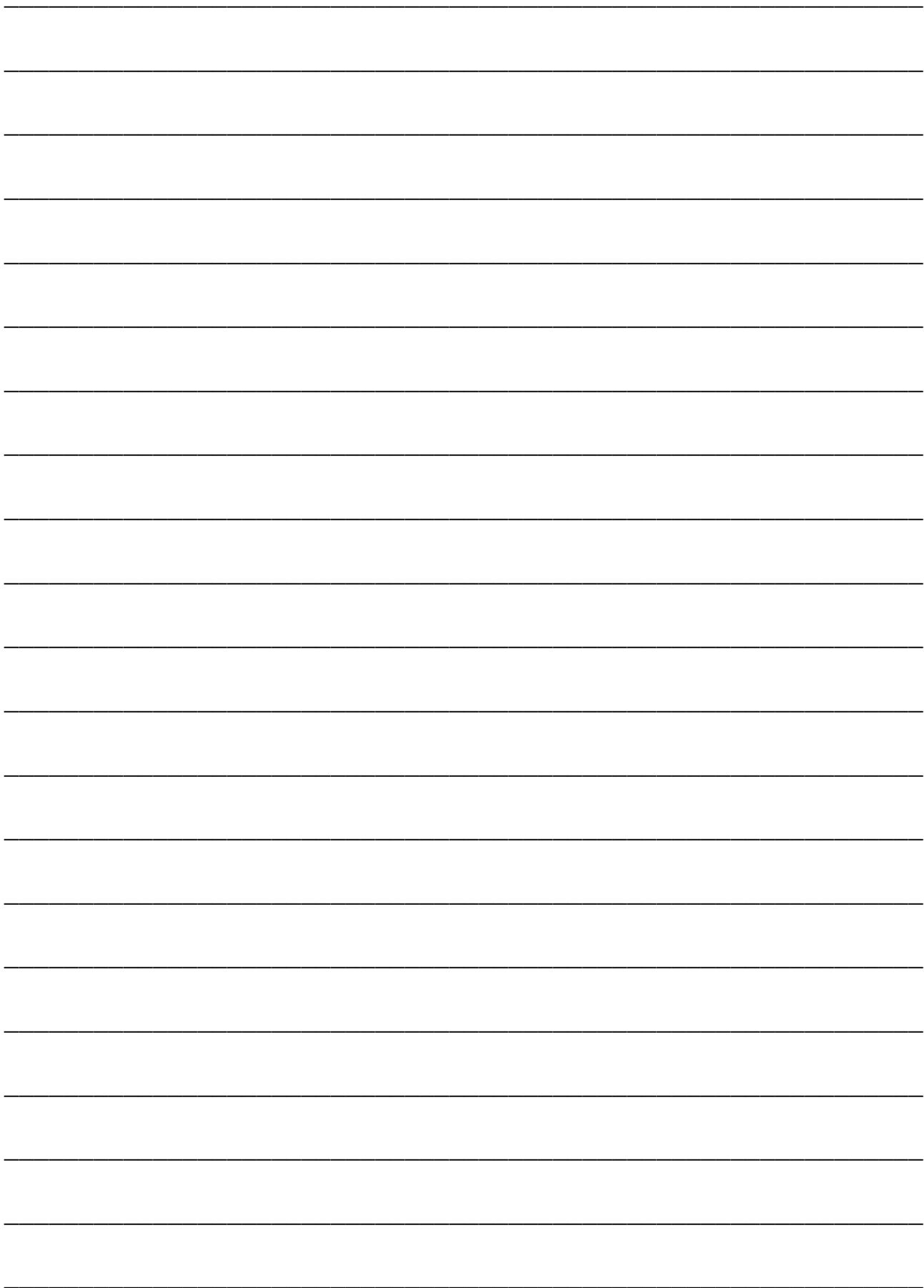
Un Plan Alimentaire Territorial (PAT) est un outil collectif pour développer une alimentation de qualité, locale et durable. Rassemblés autour de cet objectif commun, les acteurs engagés rédigent collectivement une feuille de route sur 5 ans.

Il s'agit de **mieux produire, mieux manger, moins gaspiller** et ainsi garantir la sécurité alimentaire dans le temps et malgré d'éventuels bouleversements. Depuis de nombreuses années, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc développe des actions en faveur d'une alimentation locale et responsable (circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation des publics, formations des cuisiniers, etc.).



PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION







13 avenue de la Ribaute
81240 Albine

Tel : 05 63 97 98 08

Mail : contact@cc-thoremontagnenoire.fr

www.cc-thoremontagnenoire.fr